Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 85 (1956)

Heft: 14

Artikel: Le devoir civique international

Autor: Feltin

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040494

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

puis d'en dégager les éléments essentiels en vue d'informer les élèves le plus objectivement possible. Il montrera que les connaissances acquises dès l'école primaire préparent l'avenir professionnel. Maintenant plus que jamais, il insistera sur la nécessité d'une bonne formation générale, gage d'une large polyvalence professionnelle.»

Nous voulons croire que les maîtres et maîtresses manifesteront de l'intérêt à cette question nouvelle et enrichissante pour eux aussi, et que l'expérience projetée apportera les fruits attendus dont bénéficiera toute notre jeunesse.

A. Sudan
Office cantonal d'O. P.

Le devoir civique international 1

Bien compris, un civisme international semble pouvoir s'instaurer, mais il est important de bien s'entendre sur les mots et sur les tâches. Il ne s'agit pas d'établir un « Etat-Moloch », un « super-Etat » totalitaire qui volatiliserait toutes les communautés existantes : peuples, races, régions ou continents, au terme d'un nivellement destructeur. Le christianisme n'a cessé de paraître comme la réponse au problème de l'un et du divers. L'Eglise, qui ne fait nombre avec aucune société, réalise ce miracle de respecter toutes les personnes humaines et toutes les autonomies sociétaires légitimes, sans renoncer pour autant à les faire communier dans l'amour.

Les appréciations de Pie XI à l'égard de la S. D. N., et surtout de Pie XII à l'égard de l'O. N. U. ou des organismes internationaux existants ou projetés, manifestent clairement cette volonté de respecter les réalités charnelles, créées apparemment au hasard de l'histoire, tout en leur demandant à chacune d'abandonner une part de leur autonomie au profit d'un bien supérieur, le bien commun du genre humain.

Il nous faut, rappelle Mgr Dell'Acqua, dans la lettre qui vient de nous parvenir, « considérer tous les hommes, de quelque région, de quelque nation ou couleur qu'ils soient, comme des créatures et des images de Dieu, rachetées par le Christ, et vaincre les étroitesses nationales pour aimer et servir tous nos frères », mais « au sein de la communauté internationale, il est conforme à l'ordre providentiel de développer les saines valeurs culturelles des différents peuples, dans l'attachement légitime de chacun aux traditions et aux richesses de sa grande ou petite patrie... Vertu d'harmonie et d'équilibre, le civisme est le lien d'une société entière... »

A la lumière de ces enseignements, les chrétiens et, spécialement, je veux l'espérer, ceux qui ont donné leur foi, leur talent ou leurs forces à *Pax Christi*, doivent travailler à faire du monde présent non seulement une cohabitation amicale, mais une réalité politique, une société civile douée des institutions nécessaires à poursuivre ses fins et soumise loyalement à cette autorité, en veillant à

¹ Extrait de l'allocution de S. Em. le cardinal Feltin au IVe Congrès international de *Pax Christi*.

chaque instant qu'elle se mette toujours au service du bien commun et qu'elle ne renonce pas aux moyens de se faire respecter.

> Ce qui vaut pour le civisme national est également requis au plan supra-national

Il s'agit donc à la fois d'une construction politique et d'un esprit allant, d'après une heureuse expression de Dom Perrier, « de la communauté de conscience à une conscience de communauté ».

Dans son discours à *Pax Christi* de septembre 1952, Pie XII disait à propos de l'unification de l'Europe : « L'atmosphère n'existe pas encore sans laquelle ces nouvelles institutions politiques ne peuvent, à la longue, se maintenir. Et s'il paraît audacieux de vouloir sauvegarder la réorganisation de l'Europe au milieu des difficultés du stade de transition entre la conception ancienne, trop unilatéralement nationale, et la nouvelle conception, au moins doit se dresser devant les yeux de tous, comme un impératif de l'heure, l'obligation de susciter le plus vite possible cette atmosphère. »

Cette indication doit être accueillie, par les catholiques et par les hommes de bonne volonté, avec la plus grande attention, car elle vaut aussi pour l'ensemble plus vaste de la communauté totale. Il n'entre pas dans le cadre de ce bref expos é de tracer le programme détaillé de toutes les vertus civiques que suppose la création de cette ambiance indispensable. Ce qui vaut pour le civisme national est également requis et valable au plan « transnational », ou, pour employer l'épithète de Pie XII au Consistoire de décembre 1946, « supra-national ».

La lettre de Mgr Dell'Acqua parle précisément de ces « dimensions internationales du civisme ». Elle montre aussi l'espèce d'harmonie préétablie qui existe entre ce qu'on pourrait appeler le civisme ecclésial et le civisme profane. Ce que des frères de Baptême reçoivent et réalisent par leur consanguinité, leur unité dans le sang du Christ, ils sont tout « prédisposés » à le réaliser au plan « d'un ordre juridique de la communauté à laquelle ils appartiennent ».

Les chrétiens se souviendront, dans cet effort élargi aux dimensions du monde, qu'ils doivent d'abord remplir leur devoir civique au sein de leur propre communauté nationale. On pourrait transposer ici le mot de saint Jean: « Celui qui se montre mauvais citoyen dans sa patrie qu'il voit (qui n'a pas envers l'autorité de son pays l'attitude d'obéissance et de saine critique nécessaire au bon fonctionnement de la vie publique), comment pourrait-il, sans hypocrisie, sans ingratitude et aussi sans danger, prétendre l'être au plan de la terre tout entière ? »